Saint Maurice Info

www.ville-saint-maurice.com

Septembre 2009

> Vélib' arrive place Montgolfier

Edito

La rentrée scolaire a sonné et tous nos jeunes sont déjà au travail. Grande innovation de cette rentrée, le lycée Robert Schuman tout neuf de Charenton-Saint Maurice a enfin ouvert ses portes. Cette magnifique réalisation va permettre d'accueillir dans des conditions idéales nos lycéens dans des filières, classique et technologique d'excellence. Même s'il aura fallu attendre 15 ans cet établissement, nous remercions la Région Ile de France qui a signé là un ouvrage exemplaire, de haute qualité environnementale, et bien intégré dans un site pourtant assez contraignant. Puisse ce nouveau lycée permettre à nos adolescents d'accomplir un bon parcours scolaire qui les conduira avec succès au Baccalauréat.

Autre nouveauté de la rentrée, j'ai décidé d'élargir les horaires d'accueil maternel et primaire de nos écoles mauritiennes, dès 7h30 le matin, et jusqu'à 18h30 le soir, afin de faciliter la vie des parents qui travaillent et qui devaient souvent courir pour venir chercher leur enfant, ou le laissaient patienter devant l'école.
Cette disposition facilitera la nouvelle répartition des enfants du Plateau entre l'annexe Roger Revet et l'Ecole du Centre, mais elle répondra aussi à l'attente de nombreux parents des Ecoles du Quartier Montgolfier qui nous en faisaient la demande. Tout cela a certes un coût pour la ville et pour les parents, mais notre ville doit savoir accompagner le changement des modes de vie de nos concitoyens qui, lorsqu'ils travaillent, doivent consacrer une part de plus en plus importante de leur temps aux transports

Au titre des nouvelles moins agréables, nous voici donc dans l'attente de cette grippe H1N1, encore peu visible, mais qui promet de se répandre rapidement parmi la population, selon les pronostics des scientifiques. La Ville a travaillé tout l'été pour se préparer à cette épreuve. Écoles, crèches, centres de loisirs, maisons de retraite, bâtiments publics, tout a été scrupuleusement préparé pour assurer la moindre contamination possible, et l'information la plus permanente.

D'ores et déjà, il semble que cette grippe, pour contagieuse qu'elle soit, ne soit pas aussi inquiétante que prévu sur le plan des symptômes et des conséquences de santé publique. Néanmoins, respectez et faites respecter les consignes que nous détaillons à nouveau dans ce numéro, ou dans la circulaire distribuée aux enfants des écoles.

Un numéro vert, le site internet de la Ville, la chaîne de solidarité des seniors et des malades, et l'alerte SMS mise à disposition par la Ville, toutes nos ressources de communication sont mobilisées pour que votre information en temps réel soit la plus exacte et la plus immédiate.

Un dernier conseil : évitons de céder à toute panique et tentons de garder raison : ce n'est pas la grippe espagnole… et la France en a vu d'autres !
Bonne rentrée.

Très Cordialement

Christian Cambon
Sénateur-Maire de Saint-Maurice

Une rentrée scolaire bien préparée

La rentrée scolaire est un moment fort et particulier pour les élèves mais aussi pour les parents et les équipes enseignantes. Les préparatifs et la première journée de classe se vivent dans une certaine effervescence. Afin de favoriser la réussite scolaire des jeunes Mauritiens, la ville s'investit à de nombreux niveaux :

Les travaux de l'été

École du Centre et crèche Delacroix : remplacement des vitres par des vitrages acoustiques – Coût total des vitrages à l'école et à la crèche : 400 000 €

École du Centre : réfection de peinture du cabinet médical Coût 8820 €

Trois nouvelles mesures pour faciliter la vie des parents :

> De nouveaux horaires

• Écoles Gravelle et du Centre

Horaires de garderie :
Matin : de **7h30** à 8h20 (au lieu de 7h50)
Soir : jusqu'à **18h30** (au lieu de 18h).

• Annexe Roger Revet

Changement d'horaire du début des cours :
La classe commence à **8h40** au lieu de 8h30.
Pour répondre à plusieurs demandes de parents, le maire a demandé à l'inspecteur académique de décaler l'horaire du début des cours de 10 min à l'annexe Roger Revet. L'inspection académique a donné son accord.
Horaires de garderie :
Matin : de **7h30 à 8h30** (au lieu de 7h50 à 8h20)
Soir : jusqu'à **18h30** (au lieu de 18h).

> Après l'école

• 2 formules au choix :

De 16h30 à 18h :
- Etude organisée par les enseignants
- Accueil sport et loisirs organisé par les animateurs de la Ville.

De 18h à 18h30 : Accueil regroupant les enfants de l'étude et de l'accueil sport et loisirs avec une possibilité de départs différés des enfants.

> La mise en place d'une ligne Pédibus pour la rentrée des classes à l'école du Centre

• Qu'est-ce que le Pédibus ?

Le Pédibus est un accompagnement des enfants vers l'école par des parents solidaires qui, à tour de rôle, conduisent à pied un groupe d'enfants vers l'école en faisant des arrêts sur le trajet pour récupérer des enfants qui rejoignent le convoi. Les conducteurs sont les parents accompagnateurs qui mènent le convoi d'enfants vers l'école.

• Pédibus pour qui ? comment ?

Le Pédibus est destiné aux élèves du CP au CM1 du quartier du Plateau qui se rendent au bâtiment principal de l'école du Centre. Les parents conducteurs, accompagnés d'un animateur municipal, permettent d'assurer en toute sécurité le parcours du Pédibus jusqu'à l'école. Ce principe ne peut fonctionner qu'avec la mobilisation et l'implication des parents dans l'organisation.

• La ligne du Pédibus du quartier du Plateau

La ligne Pédibus : Départ à 8h (Square du Val d'Osne) arrivée à l'école : 8h20. Le trajet suivra la rue du Val d'Osne, depuis le square jusqu'à l'école.

• 3 arrêts de Pédibus :
- Arrêt Square du Val d'Osne 8h* • Arrêt Verdun 8h05*
- Arrêt épinettes 8h10* **Horaires à titre indicatif*

Infos pratiques

>Mairie de Saint-Maurice - Service des affaires scolaires de la mairie
55, rue du Maréchal Leclerc
94410 Saint-Maurice - Tel : 01 45 18 82 19

Grippe A / H1N1

Tout ce que vous devez savoir sur la grippe A / H1N1

▶ Comment reconnaître la grippe A / H1N1 ?

La transmission du virus de la grippe A / H1N1, infection respiratoire très contagieuse, s'effectue de la même manière que celle de la grippe saisonnière :

- dans l'air par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons.
- par le contact rapproché avec une personne malade,
- par le contact avec des objets touchés, donc contaminés, par une personne malade.

Les symptômes sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : fièvre supérieure à 38°, courbatures, grande fatigue notamment et toux ou difficulté respiratoire.

▶ Comment se protéger de la nouvelle grippe A/H1N1 ?

Il faut :

- Lorsque vous éternuez ou toussez, couvrez vous la bouche et le nez avec votre manche ou un mouchoir à usage unique ; le jeter ensuite dans une poubelle fermée et se laver soigneusement les mains.
- Se laver les mains régulièrement et avec soin, avec du savon ou une solution hydro-alcoolique en comptant 30 secondes.
- Éviter tout contact avec une personne malade.

▶ Qui consulter lors des premiers symptômes ?

Si vous ressentez ces symptômes, **appelez votre médecin traitant.** Contactez le Centre 15 uniquement en cas d'urgence. Ne saturez pas les urgences des hôpitaux, vous risquez d'aggraver le risque de contamination.

▶ Quels sont les différents types de masques qui permettent de se protéger ?

Il existe deux 2 types de masques :

- Le masque anti-projections (de type chirurgical) est réservé aux personnes malades (à porter dès les premiers symptômes) afin qu'elles évitent de contaminer d'autres personnes/leur entourage (lorsqu'elles toussent, éternuent...).
- Le masque de protection respiratoire (masque FFP2) est réservé aux professionnels et aux personnes en contact avec du public dont le rôle en situation de pandémie serait capital et qui seraient amenés à être en contact régulier et rapproché avec des malades (professionnels de santé, services de secours...). C'est un appareil de protection respiratoire jetable qui protège celui qui le porte contre l'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne.

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER
LES RISQUES DE TRANSMISSION

L'achat des masques se fait auprès des pharmacies. En cas de pandémie, les masques anti-projections du stock constitué par l'Etat seront réservés aux personnes malades et leur seront délivrés gratuitement en pharmacie sur prescription médicale.

Mise en place d'un plan de continuité d'activités (PCA) de la mairie.

En relation étroite avec la Préfecture, la mairie est mobilisée et organisée pour faire face à une éventuelle évolution de contamination de la grippe A/H1N1. Elle a anticipé cette crise pandémique avec la mise en place **d'un plan de continuité d'activités de la mairie** conduit sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint des Services de la Ville. Il s'agit d'organiser le maintien de l'activité de la mairie au niveau le plus élevé et le plus longtemps possible, jusqu'à la décision des autorités de maintenir, si nécessaire les seules activités essentielles en fonction de l'évolution de la pandémie, tout en protégeant les agents de la mairie. En fonction de l'évolution de l'épidémie, **la Ville pourrait suspendre toutes les manifestations publiques** (spectacles, manifestations sportives, culturelles ou festives) et fermer certains lieux publics après validation préfectorale (Bibliothèque, conservatoire, centre sportif…). Elle vous informera en continu sur le site internet de la ville : **www.ville-saint-maurice.com**

La mairie vous informe en permanence

▶ Inscrivez-vous au service d'alertes à la population

La Mairie propose un système d'alerte par téléphone, fax, mail ou SMS, permettant d'informer rapidement et personnellement ses administrés, notamment en cas de risques de crues, canicule, évènements météorologiques ou sanitaires (pandémies)...

Afin de rendre le meilleur service à la population, la Ville permet à chaque foyer concerné de choisir le support sur lequel pourront lui être diffusés les messages d'alerte. Pour bénéficier de ce service confidentiel et gratuit, il suffit de remplir la fiche d'inscription disponible en mairie et sur le site internet de la Ville www.ville-saint-maurice.com et de l'envoyer à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Maurice - Service Alertes - 55 rue du Maréchal Leclerc - 94410 - Saint-Maurice.

▶ Le site internet

L'information sera en continu sur le site internet de la ville : www.ville-saint-maurice.com

La mairie a mis en place un numéro vert pour vous informer en direct de l'évolution de la pandémie et des mesures prises sur la Ville.

NUMÉRO VERT DE LA MAIRIE : 0800 71 05 88

Les mesures mises en place en cas de pandémie :

▶ Dans les établissements scolaires sur les directives du Ministère de l'Education Nationale

Si des enfants présentent des symptômes grippaux en classe, le directeur d'école ou le chef d'établissement en informe les autorités sanitaires locales. En attendant leur prise en charge médicale, il fait placer les élèves concernés dans un lieu écarté des activités collectives et fait prévenir leurs parents.

• Pourquoi fermer des écoles, collèges ou lycées ?
Les épidémies de grippe saisonnière montrent que le taux d'enfants atteints est toujours plus élevé que celui des adultes. Afin de protéger les enfants, leurs familles et tous les membres de la communauté éducative et de limiter la propagation du virus, il peut donc être décidé de fermer tout ou une partie des écoles et des établissements scolaires, dans des zones touchées par la pandémie.

• Qui décide de fermer et de rouvrir des écoles et établissements scolaires ?
Ce sont les préfets, représentants locaux du Gouvernement, qui décident de fermer et de rouvrir les écoles et établissements scolaires, en fonction de la situation sanitaire et de son évolution. Ces décisions seront prises avec les représentants de l'Éducation nationale et en liaison avec les collectivités locales.

• Modalités de fermeture des classes ou établissements
En présence d'un cas groupé une fermeture peut être envisagée par l'autorité préfectorale : elle n'a pas de caractère automatique. Un cas groupé correspond à la survenue de trois cas au moins de syndromes grippaux en moins d'une semaine dans une même classe ou dans des classes différentes avec des activités partagées.
Des décisions prises au cas par cas, guidées par deux impératifs : la situation épidémiologique locale et nationale, et la rapidité de l'action.

• Modalités de réouverture des classes ou établissements
Réouverture locale décidée par le préfet. Trois conditions :
- Fermeture pendant au moins six jours consécutifs.
- Réintégration après la fin de la période de contagiosité.
- Nettoyage complet des locaux.

• En cas de fermeture d'établissements, pourquoi la mairie ne met-elle pas en place des modes de garde alternatifs ?
Aucun mode de garde alternatif ne peut être mis en place, précisément pour éviter le regroupement d'enfants qui favorise la diffusion du virus. La fermeture des écoles, bien qu'elle engendre des difficultés d'organisation pour les familles, ralentit la diffusion de la pandémie.

▶ Dans les crèches sur les directives du Secrétaire d'Etat chargé de la famille et de la solidarité.

Dans les centres de loisirs et les structures jeunesse

Si des enfants présentent des symptômes grippaux, la Ville en informe les autorités sanitaires locales. En attendant leur prise en charge médicale, le directeur fait placer les enfants concernés dans un lieu écarté des activités collectives et prévient leurs parents. La fermeture partielle ou complète de la crèche et de la structure jeunesse concernée pourrait être effective après validation préfectorale

▶ Pour les personnes âgées et handicapées : déclenchement de la chaîne de solidarité

Depuis plusieurs années, cette chaîne de solidarité est mise en place tous les étés pour prévenir des risques de la canicule. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) étend ce dispositif pour prévenir des risques de pandémie grippale.
Le CCAS a adressé aux 1500 personnes âgées de plus de 60 ans recensées sur la Ville une fiche d'inscription pour ceux qui souhaitent bénéficier de ce service. Les personnes handicapées peuvent également s'inscrire en appelant de CCAS au 0811 600 610.

Vous êtes invités à remplir et à retourner la fiche d'inscription au : CCAS – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94410 Saint-Maurice. Ce service vous permettra d'être identifié et de bénéficier d'une alerte gratuite personnalisée. Si vous ne l'avez pas reçue, contactez **le CCAS au 0811 600 610.**
Gratuit, ce dispositif de surveillance municipale repose sur un partenariat entre la Ville et de nombreux bénévoles : associations, gardiens d'immeubles, résidences pour personnes âgées, partenaires sociaux et hôpitaux.

▶ Le ramassage des ordures ménagères

• La continuité du traitement des ordures ménagères constituera l'objectif prioritaire.
Cependant, la fréquence de la collecte pourrait être réduite en fonction du développement de la pandémie.

• La collecte des encombrants et le service du camion Planète pour les déchets toxiques pourront être supprimés en cas d'aggravation du niveau d'alerte dès le passage au niveau d'alerte 5B (nous sommes actuellement au niveau 5A). Il sera donc nécessaire de garder ces déchets chez soi jusqu'au retour à une situation normale.

Sources : http://www.pandemie-grippale.gouv.fr; http://www.education.gouv.fr

Fête de la Saint-Maurice

Tous les ans, la Ville célèbre la Saint-Maurice dans tous les quartiers de la commune. Cette année, le quartier de la gendarmerie sera animé tout particulièrement avec l'inauguration de l'église communale Saint-Maurice et de ses animations sur le parvis. Les travaux de restauration de l'intérieur de l'église vont permettre, au-delà des activités de culte, de proposer aussi des rencontres musicales dans un quartier qui n'en a jamais connues.

Venez nombreux faire la fête dans vos quartiers !

Samedi 26 septembre

- **12h30** – Déjeuner des Anciens et du Jumelage - Espace Delacroix (sur inscription)
- **15h** – Fête des Enfants du quartier, avec un concours de danse disco, organisée par le comité des fêtes du quartier du Pont - Plateau - Centre, à l'esplanade Delacroix
- **15h30** – Fête de quartier organisée par l'association Générale des Familles - Parvis de l'église Saint-Maurice - 59 rue du Maréchal Leclerc
- **17h** – Apéritif du quartier de la Gendarmerie - Parvis de l'église Saint-Maurice
- **18h** – Inauguration de l'orgue - Eglise Saint-Maurice
- **19h** – Messe de la Saint-Maurice présidée par Mgr Santier, Evêque de Créteil - Eglise Saint-Maurice

Dimanche 27 septembre

- **10h45** – Concert inaugural - Eglise Saint-Maurice
J.S. Bach, le génie "passionné" - W.A. Mozart, "Le génie enchanteur" par Marc Pinardel – orgue
L' Haffner Ensemble : Chantal Riou – piano, Loïc Poulain – flûte, Aurélio Perez – violon, Jean-Philippe Martignoni – violoncelle
- **12h** – Apéritif au Marché E. Bertrand
- **14h** – Fête des enfants du quartier Montgolfier organisée par le Comité des Fêtes Gravelle - Place Montgolfier.
- **16h** – Inauguration de la station Velib' place Montgolfier

---

Si vous avez 65 ans ou plus, le Centre Communal d'Action Sociale vous invite au :

Déjeuner des séniors de la Fête de la Saint-Maurice
Samedi 26 septembre 2009 à 12h30 Espace Delacroix

Coupon-réponse à retourner avant le vendredi 18 septembre au service Animation Retraités

❍ Monsieur

Nom : ..... *Prénom :* .....
Adresse : .....
Date de naissance : / / *Tél. :* .....

❍ Madame

Nom : ..... *Prénom :* .....
Adresse : .....
Date de naissance : / / *Tél. :* .....

Le circuit du car : Pont de Charenton (près du 7 rue du Maréchal Leclerc) - rue de Verdun (près du 4)– Eglise Saint-André rue du Val d'Osne (face au 4) - Passerelle de Charentonneau - Ecoles de Gravelle– Résidence de Presles et Résidence Arcadie.

Découvrez Velib' à Saint-Maurice

Vélib' est un système de location de vélo en libre service disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les stations Velib' sont constituées d'une borne et de points d'attache pour les vélos. Elles sont distantes de 300 mètres environ et vous permettent de prendre un vélo dans une station et de le déposer dans une autre. Un plan des stations voisines est disponible sur la borne de la station. **Le quartier Montgolfier** a été retenu par la ville de Paris pour l'implantation **d'une station de 50 vélos composée d'une station standard et une allégée** de part et d'autre de la place Montgolfier à Saint-Maurice.

• **Qu'est ce qu'une station standard (Face à l'école Gravelle) ?**

Cette station vous permet de louer un vélo en souscrivant à un abonnement de courte durée par carte bancaire (Ticket Vélib' 1 jour et Ticket Vélib' 7 jours) ou de recharger votre Carte Vélib' 1 an à l'aide d'une carte bancaire ou de Moneo.

• **Qu'est ce qu'une station allégée (Face à Véolia) ?**

Cette station est destinée aux titulaires d'une carte Velib' 1 an.
Elle n'a pas de borne. Les titulaires d'une Carte Vélib' 1 an, peuvent retirer un vélo directement sur le point d'attache.

Velib' : mode d'emploi

Le fonctionnement

Les stations sont composées d'une borne et de points d'attache des vélos.

• La borne Vélib' vous permet de :

- Souscrire un abonnement courte durée par carte bancaire (Ticket Vélib' 1 jour et Ticket Vélib' 7 jours)
- Consulter le mode d'emploi et des informations sur le service
- Consulter un plan des stations voisines
- Recharger votre Carte Vélib' 1 an à l'aide d'une carte bancaire ou de Moneo

• Les points d'attache des vélos

Chaque point d'attache est composé d'un système de verrouillage du vélo, d'un voyant lumineux et d'un lecteur de cartes. Le témoin lumineux vous indique en fonction de sa couleur si le vélo est disponible ou non.

• Comment prendre un vélo ?

Pour louer un vélo, vous devez vous identifier sur la borne, accéder au menu, et choisir votre vélo parmi ceux qui seront proposés à l'écran.

• Comment déposer son vélo ?

Une fois votre trajet terminé, il vous suffira de déposer le vélo dans n'importe quelle station Vélib'.

Les tarifs

Le tarif est composé de l'abonnement choisi et du coût du trajet.

• Les abonnements

- Abonnement courte durée Tickets Velib' 1 jour (1€) et 7 jours (5€)
  Les tickets Vélib' 1 jour et 7 jours vous donnent droit à un nombre illimité de trajets pendant toute la durée de votre abonnement.
- Abonnement 1 an : 29 €
  Cet abonnement vous donne droit à un nombre illimité de trajets pendant un an.

• Coût du trajet :

Les 30 premières minutes de chaque trajet sont toujours gratuites.

Au-delà des 30 premières minutes, le coût du service Vélib' sera débité de votre compte Vélib' (pour la Carte Vélib' 1 an) ou de votre compte bancaire (pour l'abonnement Courte Durée).	
1ère 1/2h supplémentaire	1 €
2ème 1/2h supplémentaire	2 €
à partir de la 3ème 1/2h supplémentaire	4 € par 1/2h supplémentaire

EXEMPLES PRATIQUES

N°1 : Je prends un velib' pour une journée (ticket Vélib' 1 jour). Mon abonnement coûtera 1 € et sera débité sur mon compte à partir de ma carte bancaire. Si je dépose mon vélo après un trajet de 25 minutes consécutives dans une station. Je n'ai rien d'autre à payer.

N°2 : Si mon trajet dure 50 minutes consécutives, je payerai 1 € au titre de la tranche supplémentaire + l'abonnement (ticket Vélib' 1 jour) de 1 €. Soit un total de 2 €. Le débit sur mon compte bancaire se fait automatiquement, je n'ai pas besoin de retourner à la borne pour payer à nouveau. Sauf si j'ai besoin d'un reçu, je dois retourner à la borne.

N°3 : Si mon trajet dure 1h15 consécutives, je payerai 3 € dont 1 € au titre de la première ½ heure supplémentaire et 2 € au titre de la 2ème ½ heure supplémentaire + l'abonnement (ticket Vélib' 1 jour) de 1 €. Soit un total de 4 €. Le débit sur mon compte bancaire se fait automatiquement, je n'ai pas besoin de retourner à la borne pour payer à nouveau. Sauf si j'ai besoin d'un reçu, je dois retourner à la borne.

INFOS VELIB' :

01 30 79 79 30 et sur le site internet : www.velib-paris.fr

Communauté de Communes Charenton - Saint Maurice

EMPLOI

12 heures pour l'emploi au Pavillon Baltard (Nogent-sur-Marne) Jeudi 24 septembre de 9h à 21h

La 13ème édition du Carrefour de l'emploi présentera 90 exposants dont 70 entreprises qui recrutent sur toute l'Ile de France. La Communauté de Communes de Charenton-Saint Maurice participera cette année encore à cet objectif emploi de l'Est Parisien.

Plus de 70% des exposants avaient déjà participé en 2008

- Secteurs d'activités diversifiés (Environnement, Distribution, Bâtiment, Banque, Assurance, Santé, Intérim, Transport, Industrie…)
- Un pôle formation optimisé et valorisé (AFPA, GRETA, INFA…)
- Un pôle création d'entreprise riche et dynamique
- Des partenaires investis et mobilisés (Service Public de l'Emploi, Conseil Général, Chambres consulaires…)

Le carrefour de l'emploi accueille cette année de nouvelles activités telles que les services à la personne et les Eco activités. Un nouvel espace dédié aux TPE du Territoire et animé par les clubs d'entreprises favorisera l'opportunité d'être mis en situation de recrutements avec des employeurs.

Un accompagnement personnalisé pour une meilleure adéquation

Un kiosque sera dédié aux offres d'emploi qui seront affichées et gérées par les services emploi des Villes organisatrices.
Une douzaine d'ateliers d'aide et d'accompagnement à la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche…) sera à nouveau mis en place cette année.

Infos pratiques
Pôle Intercommunal de l'Economie et de l'Emploi
Espace Toffoli - 12, rue du Cadran à Charenton
Tel : 01 46 76 50 00 - www.ville-saint-maurice.com

VIE ÉCONOMIQUE

Formations en informatique

La Direction de l'Economie et de l'Emploi de la communauté de Communes de Charenton-Saint Maurice propose aux habitants des deux Villes des initiations et perfectionnements en informatique par stage de 8 heures. Chaque stage est composé de 4 sessions de 2 heures sur une semaine.

- **Les stages :** Windows, Word, Excel, PowerPoint, Internet, Création de site Web : le Blog.
- **Les + :** Une personne par ordinateur, un formateur professionnel, pas plus de 8 stagiaires par cours.
- **Les horaires des cours :** après-midi (14h-16h), soir (18h-20h)
- **Les tarifs d'un stage (de 8h) :** 55 € (tout public), 30 € (demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif)
- **Le calendrier des cours :** disponible sur le site internet de la ville : www.ville-saint-maurice.com (rubrique vivre à Saint-Maurice puis emploi).
- **Le lieu de formation :** Direction de l'Économie et de l'Emploi, Espace Toffoli, 12 rue du Cadran à Charenton
- **Contact :** Claire Stremler au 01 46 76 50 03

SÉNIORS

Semaine bleue du 18 au 24 octobre 2009

Zen, bien-être, comment rester jeune ? voici le thème de cette semaine bleue à Charenton-Saint Maurice. Découvrez les ateliers de sophrologie, initiez-vous au Tai chi chuan, participez aux conférences, faites un super tie break en tennis, détendez-vous au théâtre et venez danser !
Organisé par les deux services retraités de la Communauté de Communes, le programme de cette semaine bleue est riche en activités.
Il est disponible en mairie et sur le site internet de la Ville :
www.ville-saint-maurice.com

Inscriptions

À Charenton :

- **Les 1er et 2 octobre (de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30)**
  Espace Toffoli - 71/73, rue de Paris
  Tél. 01 45 18 36 32

À Saint-Maurice :

- **Les 30 septembre et 2 octobre (de 9h à 11h30 et de 14h à 17h)**
  Mairie de Saint-Maurice - Service Animation Retraités
  Tél. 01 45 18 80 50 ou 01 45 18 80 57
- **Les 29 septembre et 1er octobre (de 9h à 11h30 et de 14h à 17h)**
  Résidence de Presles - 41 Av. du chemin de Presles
  Tél. 01 48 86 68 99

L'agenda du Club Gravelle Entreprendre.

Jeudi 17 septembre de 8h30 à 10h30 : matinale sur le thème « Cartes sur table ».
L'objectif est de rencontrer un maximum de personnes en un minimum de temps dans le but de mieux se connaître et de développer des échanges commerciaux.

Mercredi 30 septembre : soirée de Gala au restaurant Cap Seguin à Boulogne.
Dîner débat avec l'intervention de Pierre-Henri Tavoillot, Maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), Président du Collège de Philosophie, sur le thème « Qu'est-ce qui a changé dans l'Autorité ? ».

Infos pratiques :
www.club-gravelle.com
Tel : 01 46 76 50 00.

ENVIRONNEMENT

Calendrier des collectes du tri sélectif.

- **Ordures ménagères :** tous les jours entre 7h et 13h sauf le mardi, le dimanche et le 1er mai.
- **Bacs à couvercle jaune** (emballages et journaux magazines) + **bacs à couvercle vert** (verre) : **tous les mardis matin** entre 7h et 13h.
- **Encombrants : les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois de 7h et 13h.**

Les encombrants doivent être sortis la veille du jour de la collecte, à partir de 19h30 soigneusement disposés sur le domaine public.

Nouveauté : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques* : les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois de la même manière que les encombrants, un véhicule spécifique les ramassera **1 heure après la collecte des encombrants.**

**Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : gros appareils électroménagers, électroménagers, petits appareils électroménagers, ordinateurs, écrans,...*

Les livres du mois

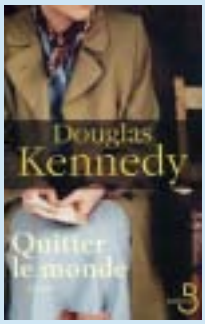

Quitter le monde
Douglas Kennedy

Du haut de ses 13 ans, Jane annonce qu'elle ne se mariera jamais, lors d'une discussion anodine mais qui provoque cependant le départ de son père. Les années passent, Jane tombe amoureuse de son professeur d'université qui décède dans de bizarres conditions... A sa grande surprise, c'est Théo, son nouvel amant, qui va la combler de bonheur. Emily naît de cette union. Hélas, le sort s'acharne et la tragédie frappe encore. Jane ne pense plus qu'à « quitter le monde ».
L'émouvant destin d'une femme à la trajectoire bouleversante rongée par la culpabilité. Un Douglas Kennedy surprenant comme on les aime !

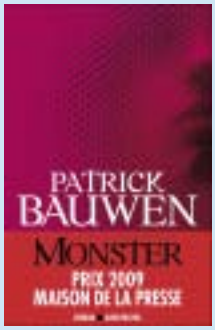

Monster
Patrick Bauwen

Paul Becker, médecin vient d'ouvrir une unité de soins d'urgence en Floride. Un soir alors qu'il effectue sa garde de nuit, l'inspecteur de police et ami d'enfance Cameron Cole amène un suspect nu, menotté et blessé. Paul s'étonne mais soigne néanmoins l'étrange individu. Ce dernier se débat et perd son téléphone portable dans la bousculade. Quelques heures après la consultation, le téléphone sonne et notre bon docteur décroche. Erreur monumentale. Une voix lui ordonne de détruire l'appareil. Paul n'en fait rien et découvre des photos pédophiles.
Tout est réuni pour nous tenir en haleine. Suspense garanti !

Zoom sur la médiathèque Eugène Delacroix

Les ateliers d'expression culturelle et artistique

Les cours se déroulent au sein de la Médiathèque Eugène Delacroix à Saint-Maurice et sont dispensés par des professionnels et passionnés. Quelques heures par semaine, laissez vous aller à la découverte, au perfectionnement ou au loisir… *Arts plastiques pour les enfants à partir de 6 ans (2 niveaux) ; Dessin-peinture pour les adultes débutants ou confirmés ; Encadrement ; Art floral ; Couture-création de vêtement ; Quatre niveaux de cours d'anglais pour adultes.*

L'agenda

Café Biberon
Mercredi 23 septembre de 10h45 à 11h15
Des histoires lues par les bibliothécaires de la section jeunesse à destination des tout-petits à partir de 6 mois.

Bicentenaire de la naissance de Louis Braille : "Un autre regard" - Du 5 au 10 octobre

La médiathèque a choisi de célébrer un contemporain de Delacroix, celui que l'on appelle le Gutenberg des aveugles : Louis Braille, cet homme de génie qui grâce à la combinaison de six points a permis la lecture à ceux qui en étaient privés. Au programme : des conférences et ateliers que nous proposerons aux scolaires et aussi à un public large composé d'adultes et d'enfants. Nous nous laisserons aussi charmer par une merveilleuse conteuse qui, comme Homère était aveugle !

Infos pratiques
Médiathèque Delacroix
29, rue du Maréchal Leclerc
à Saint-Maurice
Renseignements au 01 45 18 81 71

Saison théâtrale 2009/2010

Découvrez la programmation théâtrale de la Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice sur le site internet de la Ville www.ville-saint-maurice.com. Le guide des théâtres est également disponible en mairie.

- Ouverture des abonnements à partir du Mardi 15 Septembre 2009 à 14h
- Ouverture de la billetterie à partir du Mardi 6 Octobre 2009 à 14h

Pour réserver : Théâtre des 2 Rives / Petit t2r - 107, rue de Paris - 94220 Charenton
Théâtre du Val d'Osne - 49, rue du Maréchal Leclerc - 94 410 Saint-Maurice
Tel : 01 46 76 67 00 ou www.lestheatres.fr
Renseignements au 01 45 18 81 71

Journées Européennes du Patrimoine

Samedi 19 et dimanche 20 septembre

➔ SAINT-MAURICE

Hôpital National
14, rue du Val d'Osne à Saint-Maurice
Balades contées
samedi 19 et dimanche 20 septembre à 14h30 et à 16h
Rendez-vous sous le séquoia à l'entrée de l'HNSM

Hôpital Esquirol
57, rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice
Concerts de poche : Nomad'Lib
Dimanche 20 septembre à 17h
Salle de cinéma de l'Hôpital Esquirol

Mairie de saint-Maurice
55, rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice
- Visites libres : Bureau du Maire + Salle des mariages + exposition sur le Quartier Gravelle
  dimanche 20 septembre de 14h à 19h

Église des Saints Anges gardiens
1, allée Jean Biguet à Saint-Maurice
- Visites libres :
  samedi 19 et dimanche 20 septembre de 14h à 18h
- Visites guidées commentées par Mylène Sarant, historienne de l'Art :
  samedi 19 et dimanche 20 à 15h et à 16h45

➔ CHARENTON

Mairie de Charenton-le-Pont
48, rue de Paris à Charenton-le-Pont
- Lecture d'archives sur les 150 ans de la construction de l'Église Saint-Pierre à Charenton-le-Pont
  Salle du conseil
  dimanche 20 septembre 15h + 17h - durée : 30 à 45 minutes
- Visites libres : Bureau du Maire + Salle Séguier : exposition sur le Quartier Gravelle + Salle du Conseil + salle des mariages :
  dimanche 20 septembre de 14h à 19h

Église Saint-Pierre
3, rue Alfred Savouré à Charenton-le-Pont
- Visite libre
  dimanche 20 septembre de 14h à 18h

Chapelle de Conflans - 7, rue de l'Archevêché à Charenton-le-Pont
- Visite libre
  samedi 19 et dimanche 20 septembre, de 14h à 18h
- Visite commentée de l'orgue rénové, par Jean Guilcher (organiste titulaire):
  dimanche 20 septembre à 14h30, 15h, 15h30, 16h, 16h30, 17h, 17h30

Temple de Charenton
12, rue Guérin à Charenton-le-Pont
- Chorales, expositions, concert, orgue
  Samedi 19 septembre de 14h à 19h
- Chorales, contes, concert
  Dimanche 20 septembre de 15h à 19h

Espace Art et Liberté
Centre commercial de la Coupole
3 place des Marseillais à Charenton-le-Pont
Exposition Nicolas Untersteller, un Prix de Rome à Gravelle : samedi **19 et dimanche 20 septembre de 14h à 18h**

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine
11, rue du Séminaire de Conflans, à Charenton-le-Pont
Tél : 01 40 15 76 57
- Présentation des documents emblématiques dans la salle de Lecture et la salle Viollet-le-Duc
  Samedi 19 septembre de 14h à 18h et dimanche 20 septembre de 10h à 18h
- Visite commentée (sur inscription)
  samedi 19 et dimanche 20 septembre à 15h

Une rentrée haute en couleurs

Voici ce que vous propose votre agenda culturel trimestriel de la Communauté de Communes Charenton – Saint Maurice. Il est disponible en mairie et sur le site internet de la Ville :
www.ville-saint-maurice.com

Les vacances d'été des jeunes Mauritiens

De nombreuses activités et des sorties différentes, tout l'été dans les accueils de loisirs de la Ville

Pour que cet été soit deux mois de véritables vacances pour les jeunes Mauritiens, le service enfance-jeunesse de la Ville a organisé de nombreuses activités et sorties dans les centres de loisirs.

Les enfants des accueils de loisirs de Gravelle, Centre, Sureaux, des bords de Marne et du club ont découvert le théâtre de marionnettes à Vincennes, le lilabyrinthe au parc des Lilas à Vitry sur Seine, le château de Vincennes, l'arboretum, le cinéma du Palais et un spectacle musical au parc floral. Ils sont partis à la découverte de la nature et en faisant de grands jeux dans différents parcs du département comme les parcs de Morbras à Sucy en Brie, des Chantereines, du Raincy, de la Saussaie-Pidoux à Valenton, de la coulée verte, du Tremblay, des bordes à Chennevières. Sous le soleil de l'été, ils sont allés au bord de l'eau dans les bases de loisirs du Port aux Cerises, de Créteil, de Jablines, à la piscine à vagues de la base de loisirs d'Etampes, à la plage bleue à Valenton… et cette année, les animateurs avaient installé des pataugeoires dans les cours des accueils de loisirs !

Pour les plus grands (11/14 et 15/17 ans), le service jeunesse a organisé un grand tournoi de foot en salle pendant le mois de juillet. Les jeunes ont fait du tennis, des créations artistiques (peinture, bijoux, …), de la danse hip hop, de la danse africaine, du Lazer Game, de la moto cross, du mini golf, du karting et du kayak . Ils sont allés au parc Astérix, au cinéma, au parc de la Villette, à la forêt de Fontainebleau et au parc des félins.

Augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs et des séjours de vacances organisés par la Ville

Un encadrement de qualité, un programme d'activités variées, préparés par l'équipe d'animation de la Ville, fidélisent les jeunes Mauritiens dans les accueils de loisirs. Cette année, 70 enfants se sont inscrits dans les 10 séjours-vacances proposés par la ville, soit 18 enfants de plus que l'année dernière. Cette augmentation s'explique par la qualité des séjours proposés et par la baisse des tarifs. En effet, la Ville a fait baisser le coût de 100 € par séjour. Quatre mini séjours (4 jours) ont été organisés à Nouan Le Fuzelier (pour les maternelles, les primaires et le club) et 78 enfants y ont participé.

13 Mauritiens ont pris leur passeport aventure pour les départs autonomes

Pour aider les jeunes Mauritiens âgés entre 18 et 25 ans à partir en vacances, la Ville a mis en place le dispositif passeport aventure. Les jeunes qui sont porteurs d'un projet vacances présentent leur projet vacances et s'il est validé, ils obtiennent une bourse de 150 euros par personne. Cet été, 13 Mauritiens ont présenté des projets de départ en séjour autonome et ont été retenus et financés par la commission passeport aventure. Ils sont donc partis à la découverte de l'Europe de l'est, de Barcelone et en Corse pour un séjour sportif.

Des chiffres clés :

- **Nombre d'enfants accueillis sur les accueils maternels et primaires des bords de Marne**
  Juillet 2008 : 162 enfants par jour
  Juillet 2009 : 164 enfants par jour ↗
- **Nombre d'enfants accueillis au club des 6-12 ans**
  Juillet 2008 : 30 enfants par jour
  Juillet 2009 : 36 enfants par jour ↗
- **Nombre de jeunes partis en centres de vacances organisés par la Ville**
  Eté 2008 : 52 jeunes
  Eté 2009 : 70 jeunes ↗
- **Nombre d'enfants partis en mini-séjours**
  Eté 2009 : 78 enfants ↗

L'album des vacances d'été

Libre expression des listes représentées au Conseil municipal

Cette tribune est placée sous l'entière responsabilité de ses auteurs

Une nouvelle crèche pour les enfants mauritiens

Comme l'avait promis Le Maire, lors des élections municipales, la réalisation d'une nouvelle crèche est engagée impliquant un important effort de financement auquel participe la CAF du Val de Marne.

Saint-Maurice rajeunit. Beaucoup de jeunes couples viennent s'y installer, attirés par sa qualité de vie. Le nombre de naissance annuel dépasse les 200 et continue de croitre.

Grâce aux excellentes relations de confiance et de travail entre la Ville et l'Hôpital, à la détermination et la persévérance du directeur de l'hôpital Esquirol, (qu'il en soit remercié) et de notre maire, le bâtiment de l'actuelle crèche Esquirol sera confié à la ville après son déménagement dans l'ancienne maternité. Disposant de 1000m^2, la Ville réalisera une crèche multi accueil de 50 places et y regroupera le Relais d'Assistantes Maternelles et la crèche familiale pour constituer « la Maison de la Petite Enfance » de Saint-Maurice.

Avec ce nouvel équipement majeur, la population disposera d'une offre élargie et diversifiée de prise en charge comprenant également le travail remarquable des assistantes maternelles libérales. Ce sont deux modes d'accueil qui ne peuvent que se compléter et s'enrichir. Enfin, dans un souci d'équité, la Ville va instituer, fin 2009, une allocation pour les familles qui n'auront pas obtenu de place en crèche néanmoins.

La réalisation de cet engagement de mandat, qui permet de dépasser les 200 places de crèches à Saint-Maurice, illustre l'engagement de la majorité municipale en faveur de la petite enfance et apporte un démenti aux accusations du groupe « Energies nouvelles » portées dans le St Maurice info de novembre 2008.

Nous sommes heureux et fiers de cet investissement. Merci de votre confiance.

Claudine TURBIER, Maire-adjointe
Liste Union pour Saint-Maurice
contact@unionpoursaintmaurice.fr

Saint-Maurice Info

Magazine édité par la direction de la communication de la ville de Saint-Maurice
55, rue du Maréchal Leclerc - Tél. : 01 45 18 82 10 - www.ville-saint-maurice.com

Rédaction/Coordination : Caroline Boichot - **Maquette :** Geoffrey Bénard
Photographe : Service Communication - Fotolia
Impression : Desbouis Grésil - **Dépot légal :** À parution

Après le Vélib', à quand des pistes cyclables ?

Finalement, les Vélibs offerts par la Ville de Paris arrivent à Saint-Maurice. Nous passerons sur le manque de concertation pour l'emplacement des stations, donnant lieu au mécontentement des riverains du plateau et à l'absence de stations dans le quartier du Pont.

Intéressons-nous à l'usage : un axe majeur de notre ville, la rue de Lattre de Tassigny, n'a pas de piste cyclable du fait de bisbilles entre les municipalités de Charenton et Saint-Maurice ! Depuis plusieurs années, le département du Val-de-Marne propose d'aider à réaliser cette piste, il a même soumis plusieurs projets. Cet axe est en effet important dans le plan de circulation du département.

Il se heurte au conservatisme et aux petits égoïsmes locaux : ça prend de la place, ce n'est pas vraiment utile, c'est même dangereux... Nous disons à l'UMP : il est temps ! Nos concitoyens nous demandent des solutions concrètes et efficaces pour réduire l'impact de la voiture sur notre environnement. Ayez le sens de l'intérêt général et faites avancer ce projet ! En opposants responsables, nous saurons appuyer une démarche concertée, sûre et favorisant l'intérêt des habitants de notre commune.

Arieh ADIDA
Pour le Groupe Municipal
Energies Nouvelles
energiesnouvelles94@gmail.com

Une rentrée solidaire pour une bonne rentrée 2010.

Voici la rentrée avec son cortège de nouveautés et ses promesses à tenir…nouvelle école pour certains, nouvelle église à consacrer, nouvelle dynamique pour relancer et faire vivre les commerces, nouveaux habitants à accueillir, enfin les vélibs ! Cette année, la rentrée est particulière : nous entrons dans cette fin d'été avec plus d'inquiétude et avec gravité, notre ville est touchée par la crise. Le chômage a augmenté, les demandes de RSA* accrues. Pour certains privation d'emprunt bancaire, pour d'autres, notamment les jeunes : éloignés du marché du travail. Pour faire face un mot-clef qui devra se traduire en actes : la solidarité.

RSA : Revenu Solidarité Activité

Nicole MARTIN
Groupe Innover et Construire au Centre
innoveretconstruire@gmail.com

Les Sports

Semaine du sport du 14 au 19 septembre

Entrée libre et gratuite

Découvrez et testez la discipline sportive que vous souhaitez pratiquer tout au long de l'année pendant la semaine du sport ! Jiseido, badminton, boxe française, danse jazz, danse orientale, gym féminine, Saint-Maurice tonic, tennis, tennis de table, yoga… Le calendrier de cette semaine est disponible an mairie, au centre municipal des sports et sur le site internet de la Ville : www.ville-saint-maurice.com

Centre Municipal des Sports
9, av. de la Villa Antony
94410 Saint-Maurice

Guide des sports 2009-2010

Il est disponible en mairie, au centre municipal des sports et sur le site internet de la Ville : www.ville-saint-maurice.com

Inscriptions

- À partir du 1er septembre : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- À partir du samedi 19 septembre : Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Permanences exceptionnelles : mardi 22 septembre et vendredi 25 septembre jusqu'à 21h.

Infos pratiques

> Service des Sports
Centre Municipal des Sports
9, av de la Villa Antony - 94410 Saint-maurice
Tél. 01 45 18 82 50

Vie associative

Faites du théâtre avec la Compagnie Scénofolies

Faire du théâtre en amateur, découvrir ou redécouvrir le plaisir de jouer sur scène, alors rejoignez la Compagnie Scénofolies ! Sous la direction de professionnels, vous pourrez vous perfectionner aux techniques de base du théâtre et vivre votre passion, les enfants apprendront avec des exercices ludiques à développer leur imagination, sens créatif et confiance en soi.

- Atelier pour adultes : les mercredis de 20h à 23h.
- Ateliers pour enfants : les lundis de 17h30 à 19h30 (9/12 ans) et les mardis de 17h30 à 19h (6/8 ans).

Infos pratiques

> Panoramis - Salle Adirka
22/24 rue des Canadiens à Saint-Maurice
Renseignements et inscriptions :
Compagnie Scénofolies : 06 11 15 51 40 - 01 48 89 00 92
mail : scenofolies@wanadoo.fr - site : www.scenofolies.com

Nouveau : une Bibliothèque Sonore à Charenton

Les Bibliothèques sonores (BS) de l'Association des Donneurs de Voix (ADV) ont été créées en 1972 par les Lions club de France. Reconnues d'utilité publique en 1977, leur but est de proposer gratuitement aux déficients visuels des livres enregistrés sur CD MP3 par des bénévoles. Il y a 120 Bibliothèques Sonores réparties sur le territoire français dont 15 en Ile de France. La 16ème « Charenton - Confluent Seine, Marne » a ouvert ses portes le mardi 2 juin dernier, à Charenton dans un local mis à disposition par la Mairie (11 rue de Valmy).

L'adhésion :
Il suffit d'une carte d'identité ou d'un certificat médical attestant de la déficience visuelle pour s'inscrire gratuitement à la BS.
La franchise postale permet au déficient visuel qui ne peut se déplacer de recevoir et de réexpédier gratuitement les CD.

Cette association vous intéresse ?
- Donnez votre voix : enregistrez un livre pour faire partager ce plaisir à ceux qui ne peuvent qu'entendre (un test de voix est effectué et des conseils prodigués)
- Donnez un peu de son temps pour le fonctionnement de la BS et l'accueil des personnes déficientes visuelles

Infos pratiques :
Tél. : 06 69 09 58 46
Mail : 94C@advbs.fr
Web : www.bs-charenton.fr

Infos Pratiques

Vos prochains rendez-vous

Venez rencontrer le Maire ou ses adjoints
À partir du 13 septembre
Tous les dimanches matins
De 10h30 à 12h
30, bis avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny

Journées Européennes du Patrimoine
Samedi 19 et dimanche 20 septembre

Conseil Municipal
Mardi 29 septembre à 20h30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Carrefour de l'emploi
Jeudi 24 septembre de 9h à 21h
au Pavillon Baltard
à Nogent-sur-Marne

Fête de la Saint-Maurice
Samedi 26 et dimanche 27 septembre

Inauguration de la station Velib'
Dimanche 27 septembre à 16h
Place Montgolfier

Permanence des assistantes sociales de la Circonscription d'Action Sociale de Maisons-Alfort
Mardi matin et jeudi après-midi - sur rendez-vous au 01 41 79 58 90
Impasse Junot – 94410 Saint-Maurice

Etat civil

Naissances :

Nathalie BEMBENIK – Jassim MELIH – Alice POIRÉ – Julia DUGEAY--VASSORD Shanice TOUATI – Charlie BARDET--LODOVICI – Yanis HAMRELAINE – Erwan HOUAÏRI Shaï BISMUTH – Esteban GAUTHIER--ROMIEUX – Andy PLACIDOUX – Adam FOURMOND Bénilda MIERÉ MOUANKIET – Noham BENYAHI – Gabriel OUANNOUGHI Tal ROSILIO – Mélissa BOSSÉ-GAIGNAND – Alexandra MEKONGO Antoine de la ROCHEBROCHARD d'AUZAY – Ava ALALI – Justine RICHARD Lou-Maxence MARQUES--FAU – Aïtor BOURILLON – Jason KUANZAMBI BUNGA Camille DELET – Inês CASTRO MENDES BAPTISTA – Alana PICOT--BENOIT Delphine FOURNIER – Ali OMARI TADLAOUI – Jade BOURGEOIS – Jade POIMBOEUF Léa VIDAL – Nicolas LECOIN – Nino MIRANDA.

Mariages Juin - Juillet - Août 2009 :

Sylvaine PONTÉ et Jean-luc MATHIEN – Sonia GHOUL et Vincent STROZIK Aïssé TRAORÉ et Franckie STÉPHANUS – Elisabeth MIRANDA et Dimitri RUDENT Nadège DUPUIS et Fabrice BERNHARDT – Isabelle FOURGEAUD et Jean-Michel STEBER Estelle JAMBON et Thierry TAÏEB.

Décès :

Marguerite NOYER – Martin SANCHEZ – Robert FAVRIN – Monique JACQUET veuve DECAESTECKER – Christiane ROULOT épouse LATAPY – David CASTRO Lucienne DUCHAUSSOY – Gaston MÉRIGAUD – Eric CHAFFIEL – Mourad OUAKLI Lucienne STRINGAT veuve AUBINEL – Jean-Pierre LAVAUD – Roger MAGINOT Dominique BREUZARD épouse HAFID – Georges MONIN – Maurice COHEN Alphonse SEET – Gérard BONCOUR – Sylvie JOUCLA épouse DEVÈS.

→ Pharmacies de garde

Dimanche 13 septembre
>MONDOT
2, rue du Général Leclerc
94220 Charenton
Tél.: 01.43.68.03.97

Dimanche 20 septembre
>NADJAR - CLAUZET
4, rue des Réservoirs
94410 Saint-Maurice
Tél.: 01.42.83.24.42

Dimanche 27 septembre
>NOCTURNE
52, rue Gabrielle et 21 av de Lattre Tassigny
94220 Charenton
Tél.: 01.43.68.06.61

Dimanche 4 octobre
>PHARMACIE DES 2 COMMUNES
46, av du Maréchal de Lattre de Tassigny
94410 Saint-Maurice
Tél.: 01.43.68.20.33

Dimanche 11 octobre
>LEROUX
10, pl Montgolfier
94410 Saint-Maurice
Tél.: 01.48.86.51.60

Dimanche 18 octobre
>SAFENO
7, rue du Maréchal Leclerc
94410 Saint-Maurice
Tél.: 01.43.96.44.93

Urgences médicales le soir, le week-end et les jours fériés, ayez le reflexe **SAMI :** appelez le **15**
Horaires : du lundi au vendredi de 20h à 24h Le samedi de 14h à 24h
Le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h